

# Fiche signalétique

## Oxime Red RTV Silicone

### 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Nom du produit</b>	: Oxime Red RTV Silicone
<b>Utilisations</b>	: Scellant.
<b>Manufacturier</b>	: Dow Corning Corporation South Saginaw Road Midland, Michigan 48686
<b>Fournisseur</b>	: Adaseal International Inc. 5468 Hwy 70 W Waverly, TN. 37185 Tél: 931-296-2291 Sans frais: 800-521-2521 Fax: 931-296-5239 Courriel: adaseal2@adaseal.com
<b>FS rédigée par</b>	: Services Réglementaires KMK inc.
<b>En cas d'urgence</b>	: CHEMTREC International: +1(703) 527-3887
<b>Heures d'exploitation</b>	: 24 heures/jour, 7 jours/semaine

### 2. Identification des dangers

Pour ce produit, le test de la distance d'inflammation et le test d'inflammabilité ne s'appliquent pas. Le produit final est donc non inflammable.

#### Vue d'ensemble des urgences

<b>État physique</b>	: Liquide. [Pâte.]
<b>Couleur</b>	: Rouge.
<b>Odeur</b>	: Faible odeur.
<b>Mention d'avertissement</b>	: DANGER!
<b>Mentions de danger</b>	: PEUT PROVOQUER UNE GRAVE ALLERGIE DE LA PEAU. PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX. PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION DE LA PEAU.
<b>Mesures de précaution</b>	: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser l'équipement prévu pour la pression de la bouteille. Utiliser un dispositif de prévention d'écoulement de retour dans la tuyauterie. Fermer le détendeur après chaque utilisation et lorsque la bouteille est vide. Laver abondamment après usage.

**Voies d'absorption** : Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

#### Effets aigus potentiels sur la santé

<b>Inhalation</b>	: L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition.
<b>Ingestion</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Peau</b>	: Légèrement irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<b>Yeux</b>	: Irritant pour les yeux.

#### Effets chroniques potentiels sur la santé

## 2. Identification des dangers

- Effets chroniques** : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.
- Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Organes cibles** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Signes/symptômes de surexposition**
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur
- Yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmolement  
rougeur
- Conditions médicales aggravées par une surexposition** : Des troubles cutanés préexistants peuvent être aggravés par une surexposition à ce produit.

Voir Information toxicologique (section 11)

## 3. Information sur les composants

Nom	Numéro CAS	%	SIMDUT (Classification)
Dioxyde de silicium	7631-86-9	10 - 30	Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).
Butane-2-one-O,O',O''-(méthylsilyldi)trioxime	22984-54-9	5 - 10	Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).
Diméthyle de silicone et siloxanes	63148-62-9	1 - 5	Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).
1,1-Difluoroéthane	75-37-6	1 - 5	Classe A: Gaz comprimé. Classe B-1: Gaz inflammable.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

## 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 20 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement.
- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.

## 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.
- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Non utilisables** : Aucun connu.
- Dangers spéciaux en cas d'exposition** : Aucune précaution particulière n'est requise.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxydes d'azote  
composés halogénés  
Halogénures de carbone  
oxyde/oxydes de métal
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
- Remarque spéciale sur les risques d'incendie** : Non disponible.
- Remarque spéciale sur les risques d'explosion** : Non disponible.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).
- Méthodes de nettoyage**
- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Grand déversement** :
- Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota: Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

## 7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** :
- Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Entreposage** :
- Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Protéger du rayonnement solaire. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

<b>Limites d'exposition professionnelle</b>		<b>MPT (8 heures)</b>			<b>LECT (15 mins)</b>			<b>Plafond</b>			
<b>Ingredient</b>	<b>Nom de la liste</b>	<b>ppm</b>	<b>mg/m<sup>3</sup></b>	<b>Autre</b>	<b>ppm</b>	<b>mg/m<sup>3</sup></b>	<b>Autre</b>	<b>ppm</b>	<b>mg/m<sup>3</sup></b>	<b>Autre</b>	<b>Notations</b>
1,1-Difluoroéthane	US AIHA 5/2010	1000	-	-	-	-	-	-	-	-	

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

- Procédures de surveillance recommandées** :
- Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi appropriées. Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.

- Mesures techniques** :
- Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
- Protection individuelle**
- Respiratoire** : Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.
- Mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
- Yeux** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.
- Peau** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.
- Autre protection** : Non disponible.

## 9. Propriétés physico-chimiques

- État physique** : Liquide. [Pâte.]
- Point d'éclair** : Non disponible.
- Durée de combustion** : Non applicable.
- Vitesse de combustion** : Non applicable.
- Température d'auto-inflammation** : Non disponible.
- Limites d'inflammabilité** : Non disponible.
- Couleur** : Rouge.
- Odeur** : Faible odeur.
- Goût** : Non disponible.
- Poids moléculaire** : Non applicable.
- Formule moléculaire** : Non applicable.
- pH** : Non disponible.

## 9. Propriétés physico-chimiques

<b>Point d'ébullition/condensation</b>	: Non disponible.
<b>Point de fusion/congélation</b>	: Non disponible.
<b>Température critique</b>	: Non disponible.
<b>Densité relative</b>	: 1.05
<b>Pression de vapeur</b>	: Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	: Non disponible.
<b>Volatilité</b>	: Non disponible.
<b>Seuil de l'odeur</b>	: Non disponible.
<b>Vitesse d'évaporation</b>	: Non disponible.
<b>TDAA</b>	: Non disponible.
<b>Viscosité</b>	: Non disponible.
<b>Ionicité (dans l'eau)</b>	: Non disponible.
<b>Propriétés de dispersibilité</b>	: Non disponible.
<b>Solubilité</b>	: Non disponible.
<b>Coefficient de partage (Log Koe)</b>	: Il n'existe aucune donnée disponible.
<b>Remarques physico-chimiques</b>	: Non disponible.

## 10. Stabilité du produit et réactivité

<b>Stabilité chimique</b>	: Le produit est stable.
<b>Conditions à éviter</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>Matériaux incompatibles</b>	: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes: matières oxydantes et l'humidité.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

## 11. Informations toxicologiques

### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Diméthyle de silicone et siloxanes	DL50 Orale	Rat	>2000 mg/kg	-

### Toxicité chronique

Il n'existe aucune donnée disponible.

### Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Dioxyde de silicium	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 25 mg	-
Diméthyle de silicone et siloxanes	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	1 heures 100 mg	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 µL	-
	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 100 µL	-

### Sensibilisant

**Peau** : Il n'existe aucune donnée disponible.

## 11. Informations toxicologiques

**Respiratoire** : Il n'existe aucune donnée disponible.

### Cancérogénicité

#### Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	ACGIH	CIRC	EPA	NIOSH	NTP	OSHA
Dioxyde de silicium	-	3	-	-	-	-

### Mutagénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

### Térogénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

### Toxicité pour la reproduction

Il n'existe aucune donnée disponible.

**Produits synergiques** : Non disponible.

## 12. Informations écotoxicologiques

**Écotoxicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Dioxyde de silicium	Aiguë CE50 55.5 mg/L Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures
	Chronique NOEC 4.6 mg/L Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures
Diméthyle de silicone et siloxanes	Aiguë CL50 44.5 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Instar	48 heures
	Aiguë CL50 3160 à 4150 µg/l Eau douce	Poisson - Ictalurus punctatus	96 heures

### Persistance/dégradabilité

Il n'existe aucune donnée disponible.

**Coefficient de partage n-octanol/eau** : Il n'existe aucune donnée disponible.

**Facteur de bioconcentration** : Non disponible.

**Mobilité** : Non disponible.

**Toxicité des produits de biodégradation** : Non disponible.

**Effets nocifs divers** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## 13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

**Élimination des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## 13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

**Répartition des déchets** : Non disponible.

**Classification RCRA** : Non disponible.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

## 14. Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
<b>Classification pour le TMD</b>	UN1950	Aérosols, inflammable (chacun n'excédant pas une capacité de 1 L) (1, 1-Difluoroéthane)	2.1	-		<b>Remarques</b> Exemption pour quantité limitée
<b>Classe IMDG</b>	UN1950	Aérosols, inflammable (chacun n'excédant pas une capacité de 1 L) (1, 1-Difluoroéthane)	2.1	-		<b>Remarques</b> Exemption pour quantité limitée
<b>Classe IATA-DGR</b>	UN1950	Aérosols, inflammable (chacun n'excédant pas une capacité de 1 L) (1, 1-Difluoroéthane)	2.1	-		<b>Remarques</b> Exemption pour quantité limitée

GE\* : Groupe d'emballage Une exemption à la classification ci-dessus peut s'appliquer. **AERG** : 126

## 15. Informations réglementaires

**SIMDUT (Canada)** : Classe A: Gaz comprimé.

### Listes canadiennes

**INRP canadien** : Les composants suivants sont répertoriés: 1,1-Difluoroéthane

**Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Les composants suivants sont répertoriés: 1,1-Difluoroéthane

**Inventaire du Canada** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

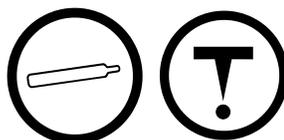
Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

## 16. Autres informations

**Renseignements à indiquer sur l'étiquette** : PEUT PROVOQUER UNE GRAVE ALLERGIE DE LA PEAU. PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX. PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION DE LA PEAU.

### Canada

**SIMDUT (Canada)** :



### Historique

**Date d'édition** : 09/30/2014

## 16. Autres informations

**Date de publication précédente** : 05/30/2014  
**Version** : 3  
**Section(s) révisée(s)** : 1, 2, 3, 14, 16.

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.